



Rapport annuel

2 0 2 0





## DÉCHARGE DE RONDE SAGNE

### RAPPORT ANNUEL 2020

à l'intention: des actionnaires,  
des délégué-e-s, des offices  
cantonaux, des partenaires.

#### CELTOR SA

Case postale 27  
2710 TAVANNES  
T 032 481 42 62  
F 032 481 14 16  
E info@celtor.ch  
www.celtor.ch

#### HORAIRES

##### Du lundi au jeudi:

07h30 à 11h45  
13h15 à 17h30

##### Vendredi et veille de fêtes:

07h30 à 11h45  
13h15 à 16h30

##### Samedi (uniquement déchèterie):

Fermée depuis le 17 mars 2020  
(pandémie Covid-19)

#### TRANSPORTEURS 2020

TRANSPORTEURS	DÉCHETS
<b>REICHERT TRANSPORTS SA</b> 2603 Péry	Ordures ménagères, tournée verte, encombrants, papier, carton
<b>TRAVAUX PUBLICS</b> 2740 Moutier	Déchets urbains Moutier
<b>FREDY HOSTETTMANN</b> 2738 Court	Tournée spéciale branches
<b>MEISTER NICOLAS</b> 2340 Le Noirmont	Déchets organiques de la restauration

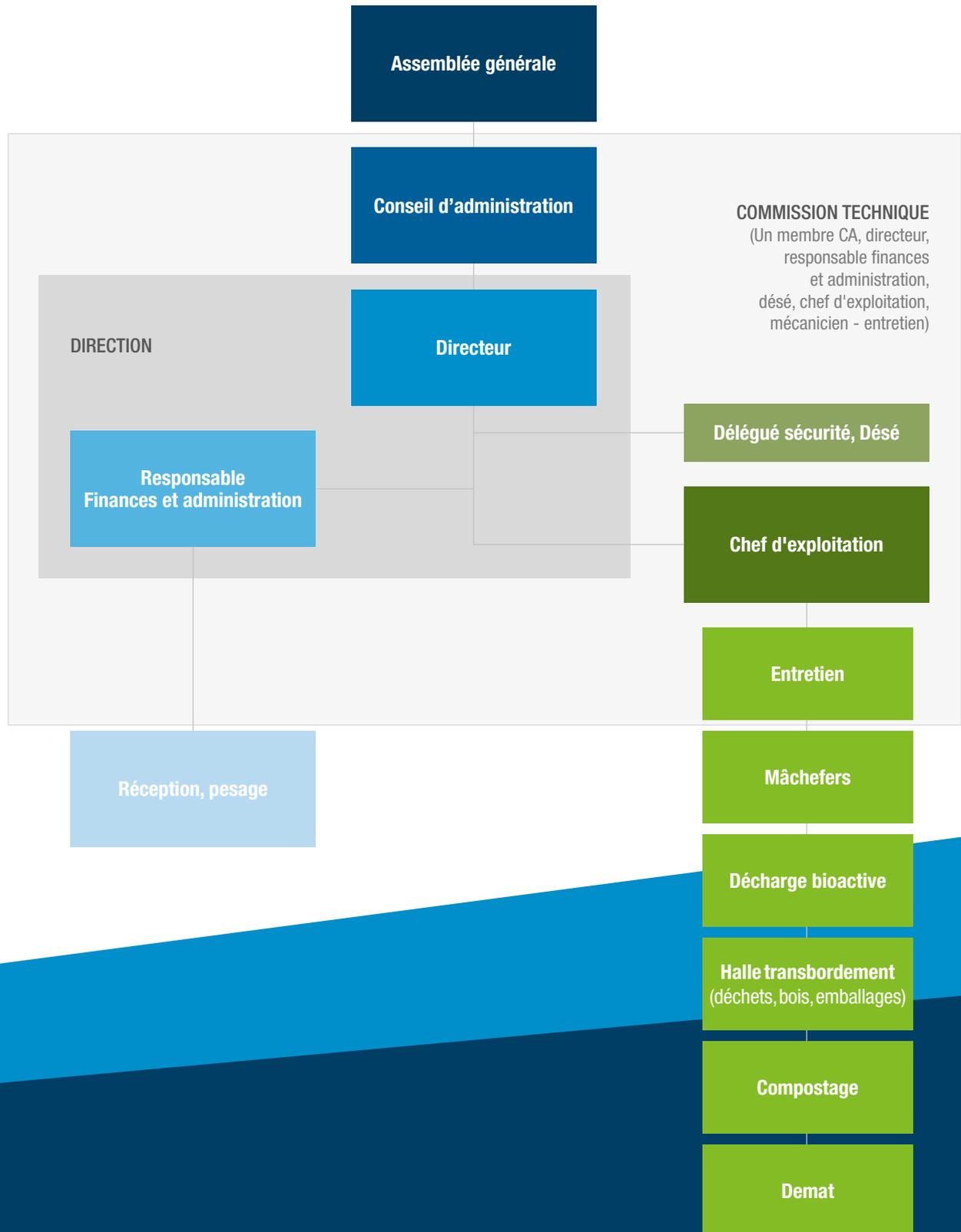
# Sommaire

4	Organes
5	Organigramme
6 – 7	Personnel
8 – 9	Mot du président
10 – 17	Finances
18 – 19	Administration
20 – 29	Exploitation
30	Le Conseil d'administration

# Organes au 31.12.2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL DE FONDATION	COMMISSION TECHNIQUE	COMMISSION DE PLACEMENTS
<b>Président</b>	<b>Président</b>	<b>Président</b>	<b>Président</b>
<b>VOGT Michel</b> Ing. Dipl. EPFZ 2604 La Heutte	<b>VOGT Michel</b> 2604 La Heutte	<b>GERBER Béat</b> 3294 Büren an der Aare	<b>VOGT Michel</b> 2735 La Heutte
<b>Vice-présidente</b>	<b>Vice-présidente</b>	<b>Vice-président (Représentant CA)</b>	<b>Vice-président</b>
<b>KUHNEN Anne-Marie</b> Avocate 2712 Le Fuet	<b>KUHNEN Anne-Marie</b> 2712 Le Fuet	<b>CLÉMENÇON Jean-Jacques</b> 2740 Moutier	<b>JAEGGI Moritz</b> 2603 Péry
<b>Membres</b>	<b>Membres</b>	<b>Membre - Désé</b>	<b>Membre</b>
<b>CLÉMENÇON Jean-Jacques</b> Ing. Microtechn. Dipl. EPFL Conseiller municipal 2740 Moutier	<b>GROSSENBACHER Stéphane</b> 2732 Reconvilier	<b>SCHÄR Daniel</b> 2716 Sornetan	<b>STEINER Jacques</b> 2710 Tavannes
<b>JAEGGI Moritz</b> Fiduciaire 2603 Péry	<b>JAEGGI Moritz</b> 2603 Péry	<b>Responsable Finances Administration</b>	<b>Directeur</b>
<b>LEUENBERGER Bernard</b> Conseiller municipal Président de la société Le Marronnier SA 2738 Court	<b>STEINER Jacques</b> 2710 Tavannes	<b>BAUMGARTNER Sophie</b> 2718 Lajoux	<b>GERBER Béat</b> 3294 Büren an der Aare
<b>MERCERAT André</b> Conseiller technique indépendant Président SECOR 2735 Champoz	<b>Directeur</b>		<b>Responsable Finances Administration</b>
<b>STEINER Jacques</b> Ancien conseiller municipal 2710 Tavannes	<b>GERBER Béat</b> 3294 Büren an der Aare		<b>BAUMGARTNER Sophie</b> 2718 Lajoux
<b>Directeur</b>	<b>Responsable Finances Administration</b>		
<b>GERBER Béat</b> 3294 Büren an der Aare	<b>BAUMGARTNER Sophie</b> 2718 Lajoux		
<b>Responsable Finances Administration</b>			
<b>BAUMGARTNER Sophie</b> 2718 Lajoux			
			<b>ORGANE DE RÉVISION</b>
			<b>Fiduciaire SORESA SA</b> 2500 Bienne

# Organigramme

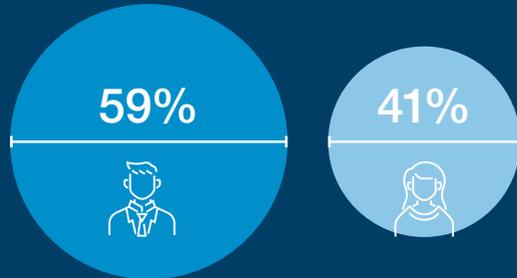


# Personnel au 31.12.2020

Au 31 décembre 2020, l'effectif était de 17 collaborateurs dont huit à temps plein, trois à taux réduit, cinq à l'heure et une apprentie employée de commerce représentant un total de 1130%.

					2019	2020
<b>DIRECTION</b>	<b>GERBER</b>	<b>Béat</b>	<i>Directeur</i>	3294 Büren an der Aare	100%	100%
<b>EXPLOITATION</b>	<b>BARTHE</b>	<b>Claire-Lise</b>	<i>Conciergerie, déchèterie</i>	2732 Saules	50%	50%
	<b>BURGER</b>	<b>Christoph</b>	<i>Compostage, aide halle de transbordement</i>	2710 Tavannes	100%	100%
	<b>FREY</b>	<b>Christian</b>	<i>Décharge mâchefers, aide halle transbordement, Demat (décharge matériaux)</i>	2732 Saicourt	100%	100%
	<b>HOHERMUTH</b>	<b>Toni</b>	<i>Déferailage et mâchefers</i>	2762 Roches	100%	100%
	<b>PELLISSIER</b>	<b>Régis</b>	<i>Aide halle transbordement</i>	2615 Sonvilier	100%	100%
	<b>SCHÄR</b>	<b>Daniel</b>	<i>Mécanicien, entretien machines et bâtiments, désé (délégué sécurité)</i>	2716 Sornetan	100%	100%
	<b>WEBER</b>	<b>Laurent</b>	<i>Responsable halle de transbordement</i>	2732 Saules	100%	100%
	<b>RÄTZ</b>	<b>Otto</b>	<i>Déchèterie</i>	2717 Fomet-Dessous	À l'heure	À l'heure
	<b>RÄTZ</b>	<b>Henriette</b>	<i>Déchèterie</i>	2717 Fomet-Dessous	À l'heure	À l'heure
	<b>GRABER</b>	<b>Jean-Maurice</b>	<i>Déchèterie</i>	2712 Le Fuet	À l'heure	À l'heure
	<b>DARNI</b>	<b>Thierry</b>	<i>Déchèterie</i>	2603 Péry	À l'heure	À l'heure
	<b>BALETT</b>	<b>Ursula</b>	<i>Déchèterie</i>	2603 Péry	À l'heure	À l'heure
	<b>DIRECTION / FINANCES ET ADMINISTRATION</b>	<b>BAUMGARTNER</b>	<b>Sophie</b>	<i>Responsable finances et administration</i>	2718 Lajoux	100%
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>LINDER</b>	<b>Patricia</b>	<i>Réception-administration-pesage</i>	2712 Le Fuet	70%	70%
	<b>MOOSER</b>	<b>Claudine</b>	<i>Réception-administration-pesage</i>	2712 Le Fuet	60%	60%
	<b>GASSMANN</b>	<b>Aude</b>	<i>Apprentie empl. de commerce</i>	2710 Tavannes	100%	100%

## EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2020



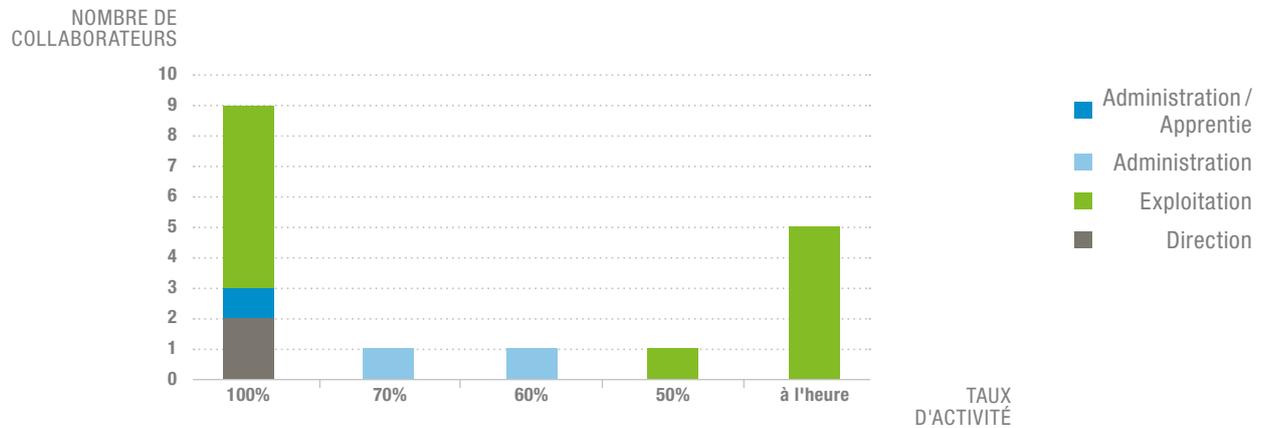
## ARRIVÉE

Celtor n'a pas connu de nouvelles arrivées durant l'année 2020.

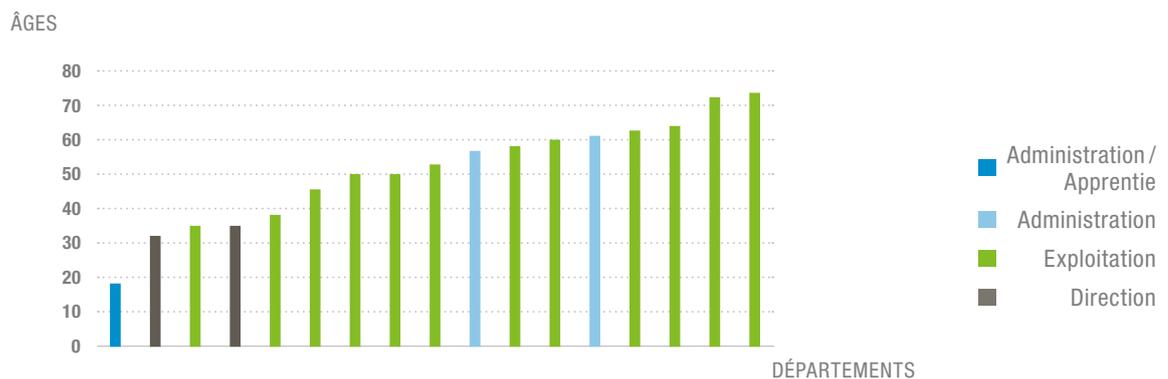
## DÉPART

M. Thierry Boillat, chargé des animations scolaires, a souhaité mettre fin à ses rapports de travail, au 30 septembre de cette année. Il a subi plusieurs opérations du genou pour lesquelles il connaît quelques complications qui ne lui permettent plus d'exercer son activité comme souhaité. Son travail ainsi que sa personnalité étaient fortement appréciés au sein de la société et du milieu scolaire. Nous le remercions vivement pour tout le travail fourni ainsi que pour son implication.

## NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR TAUX D'ACTIVITÉ



## PYRAMIDE DES ÂGES



# 2020 : la pandémie par malheur... et... Celtor II enfin !

Une année très contrastée, due aux deux concepts antithétiques évoqués dans le titre, tant il est vrai que c'est sur ces deux fronts que se sont focalisées les énergies dispensées tout au long de l'exercice.

**La Covid-19 a obligé Celtor à faire preuve d'imagination pour réorganiser le travail de la société de manière à éviter le plus possible les contaminations. Ainsi, diverses mesures énoncées sous la rubrique "Administration" ont été prises et je tiens ici à remercier les membres du personnel qui se sont prêtés à ces chamboulements afin de pouvoir assurer leur travail dans des conditions optimales.**

Je tiens à relever que, durant toute l'année, Celtor a rempli sa mission contractuelle de service public sans aucune exception. Seules les déchèteries du samedi matin, qui représentent une prestation gratuite de la part de la société, ont dû être fermées à partir du mois de mars afin de ne pas mettre en danger le personnel et eu égard aux mesures édictées par l'OFSP.

Malgré tout, la clôture de l'exercice, qui est détaillée sous la rubrique « Finances », est très positive. Toutefois, je tiens une fois de plus à faire

remarquer que ce sont les activités d'exploitation de la décharge qui sont prépondérantes pour le résultat, celles du service public restant déficitaires !

Cela m'amène à évoquer le second sujet du titre, Celtor II, qui s'est finalement terminé de manière extrêmement réjouissante.

En effet, après de nombreuses et délicates tractations, un accord a été trouvé avec les communes bourgeoises de Tavannes et Reconvilier. Cela permet à la société de poursuivre l'exploitation de la décharge pour une nouvelle période d'une quarantaine d'années.

Je tiens ici à sincèrement remercier ces deux communes pour cette décision historique, grâce à laquelle notre région dispose d'une décharge contrôlée agréée par le canton.

De même, je remercie les citoyennes et citoyens des communes municipales de Tavannes



*Je souhaite  
adresser  
à tous  
les acteurs  
de l'entreprise  
un très  
chaleureux  
MERCI. »*

et Reconvilier qui ont accepté de voter le plan de quartier faisant office de permis de construire, lors de leur assemblée municipale de fin d'année.

Nous attendons donc formellement le permis de construire de la part de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour le premier semestre 2021.

Je tiens, en conclusion, à adresser à tous les acteurs de l'entreprise, collaboratrices, collaborateurs, direction, conseil d'administration ainsi qu'à tous nos partenaires, un très chaleureux merci. Tous se sont engagés sans compter durant cette année difficile pour le bien de la société, permettant de générer un résultat remarquable.

Merci aussi à nos actionnaires pour la confiance témoignée, qui nous permet d'aborder les problèmes avec énergie, détermination et sérénité.

**Michel Vogt**

Président du Conseil  
d'administration

# Finances

## EXERCICES 2020

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 de CHF 10'123'871 est très bon. Il est supérieur de plus de 8% au chiffre d'affaires budgétisé (CHF 9'286'000).

Les livraisons concernant la décharge de type B et E ont été supérieures aux tonnages budgétisés. Les livraisons concernant la décharge de type D correspondent aux tonnages attendus.

Les incinérables reçus se montent à 27'440 tonnes, les mâchefers – décharge de type D – à 30'372 tonnes et les matériaux reçus de type B se montent à 9'448 tonnes. L'ensemble de ces déchets représente un montant total de CHF 4'586'423, soit 45,30% du chiffre d'affaires. Les matériaux reçus de type E représentent 16'621 tonnes, soit un montant de CHF 1'311'908 qui représente le 12,96% du chiffre d'affaires. Les expéditions de matériaux issus du déferrailage sont stables et telles que prévues, avec 3'404 tonnes expédiées contre 3'356 tonnes l'année dernière.

## AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, INVESTISSEMENTS

Depuis 2018, la présentation des immobilisations et des provisions répond aux demandes faites par l'organe de révision. En 2018, un travail important a été mené au niveau de la réorganisation des provisions et des immobilisations. Les comptes ne disposent actuellement plus que d'une seule et unique provision destinée au développement du site, plus précisément aux futures infrastructures auxquelles l'entreprise devra faire face dans le cadre de Celtor II.

Comme à chaque révision des comptes, des améliorations en matière d'organisation administrative et financière sont proposées par l'organe de révision et discutées avec la direction et le conseil d'administration. Ces prochaines années seront réalisés des travaux dans le domaine afin d'obtenir une gestion toujours plus précise des finances de Celtor SA et de sa Fondation mais aussi de la société Demat JB SA.

Trois investissements importants ont eu lieu cette année. Le premier est l'achat d'une nouvelle pelle industrielle utilisée pour le chargement des camions en déchets (bois, ordures, etc.). Le deuxième investissement concerne l'étanchéification du futur casier type E se trouvant encore sur Celtor I. Le troisième et dernier investissement concerne le rehaussement des chambres du casier type D. Rehaussement nécessaire afin d'éviter que les mâchefers entreposés ne les recouvrent.



## COMPTES 2020

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 10'123'871; les charges d'exploitation à CHF 4'713'050, les charges du personnel à CHF 1'219'472 et les autres charges à CHF 3'211'324. Ce montant comprend CHF 1'085'000 alloués à la fondation et CHF 1'181'587 de charges liées au développement du site, principalement à l'étanchéification du casier de type E mentionnée ci-dessus. Les charges liées au développement du site ont été dissoutes par la provision poursuivant le même but. **Le résultat d'exploitation 1 se monte donc à CHF 980'025.**

A ce résultat se soustrait le résultat financier qui se monte à CHF 17'545, ce qui nous donne **un résultat d'exploitation 2 de CHF 961'229.**

Sont à déduire les amortissements d'un montant de CHF 1'128'745. **Un résultat d'exploitation 3 négatif de CHF 167'517** est alors obtenu.

A ce montant, nous ajoutons le résultat exceptionnel de CHF 278'692 composé principalement de mouvements dans la provision pour le développement du site. Les charges liées à l'étanchéification du casier type E ont été déduites de la provision et un million du bénéfice a été attribué à cette provision en prévision de futures charges destinées au développement du site toujours en vue de Celtor II. De ce fait, nous atteignons **un résultat final de l'exercice positif de CHF 111'176.**

Il est également important de rappeler que les activités provenant du service public restent déficitaires. Les autres activités de l'entreprise permettent de maintenir une situation financière stable et saine pour laquelle tout est mis en œuvre au quotidien afin de la conserver.

## RÉSULTAT

Dans ces circonstances, l'exercice 2020 présente un bénéfice net de CHF 111'176. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 8'323'727 (bénéfice 2020 CHF 111'176, bénéfice reporté CHF 8'212'551).

En conclusion, le Conseil d'administration vous invite à

1. accepter les comptes de l'exercice, tels que présentés;
2. ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2020 et utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:  
  
report à compte nouveau:  
CHF 8'323'727;
3. donner décharge de sa gestion au Conseil d'administration.



Rue Ernst Schuler 5 | 2500 Biel-Bienne 3  
Tél. 032 328 89 10 | Fax 032 328 89 19

Av. Léopold-Robert 36 | 2301 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 910 91 30 | Fax 032 910 91 39

info@fhs-soresa.ch | www.fhs-soresa.ch

Expertréviseur ASR | Revisionsexperte RAB-Nr. 502 799

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tavannes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

fiduciaire soresa sa

Luc Grosjean  
responsable du mandat

dominik Berner  
expertréviseur agréé  
réviseur responsable

Bienne, le 17 mars 2021

Annexes: Bilan, compte de résultat, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Mitglied TREUHAND | SUISSE

## BILAN AU 31.12.2020

COMPTES	au 31.12.2020	au 31.12.2019
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Liquidités, titres	9 993 150.21	9 219 432.22
Débiteurs, autres créances	2 055 051.28	1 942 907.75
Autres débiteurs	167 525.24	92 734.33
Actifs de régularisation	36 169.80	-
<b>Total Actifs circulants</b>	<b>12 251 896.53</b>	<b>11 255 074.30</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Immobilisations financières	5 482 625.93	5 482 467.43
Immobilisations corporelles meubles	1 357 713.00	1 324 055.92
Immobilisations corporelles immeubles	4 419 288.00	4 938 200.00
<b>Total Actifs immobilisés</b>	<b>11 259 626.93</b>	<b>11 744 723.35</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>23 511 523.46</b>	<b>22 999 797.65</b>
COMPTES	au 31.12.2020	au 31.12.2019
<b>PASSIFS</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>DETTES À COURT TERME</b>		
Créanciers sur achats et prestations	2 702 182.03	2 101 535.93
Créanciers entreprise	5 721.40	-846.20
Autres dettes	1 117 018.55	1 036 129.61
Passifs de régularisation	31 947.58	29 977.52
Provision	-	60 492.30
<b>Total Dettes à court terme</b>	<b>3 856 869.56</b>	<b>3 227 289.16</b>
<b>DETTES À LONG TERME</b>		
Provision	10 954 926.79	11 183 957.02
<b>Total Dettes à long terme</b>	<b>10 954 926.79</b>	<b>11 183 957.02</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions	250 000.00	250 000.00
Réserves	126 000.00	126 000.00
Bénéfice / Perte	8 212 551.47	7 817 904.89
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>8 588 551.47</b>	<b>8 193 904.89</b>
<b>Bénéfice / Perte de l'exercice</b>	<b>111 175.64</b>	<b>394 646.58</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>23 511 523.46</b>	<b>22 999 797.65</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.2020

	au 31.12.2020	%	au 31.12.2020	%	au 31.12.2019	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION</b>						
Ventes de prestations de services	9 330 854.29		8 556 000.00		9 104 247.69	
Autres produits	792 203.12		791 000.00		790 839.55	
Déductions sur des ventes	813.96		-61 000.00		-94 024.75	
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 123 871.37</b>		<b>9 286 000.00</b>		<b>9 801 062.49</b>	
<b>ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES</b>						
Achats de prestations et services	4 530 518.07		4 181 000.00		4 256 805.69	
Charges d'énergie	172 321.58		150 000.00		149 619.78	
Autres charges	11 380.68		80 000.00		92 164.76	
Déductions sur achats	-1 169.99		-		-	
<b>ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES</b>	<b>4 713 050.34</b>		<b>4 411 000.00</b>		<b>4 498 590.23</b>	
<b>MARGE BRUTE 1</b>	<b>5 410 821.03</b>	<b>53.45%</b>	<b>4 875 000.00</b>	<b>52.50%</b>	<b>5 302 472.26</b>	<b>54.10%</b>

	au 31.12.2020	%	au 31.12.2020	%	au 31.12.2019	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>						
Salaires exploitation	736 965.57		800 000.00		725 915.47	
Salaires administration	290 289.24		320 000.00		294 901.90	
Charges sociales	176 132.00		205 000.00		166 763.95	
Autres charges	16 085.42		30 000.00		22 370.15	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 219 472.23</b>		<b>1 355 000.00</b>		<b>1 209 951.47</b>	
<b>MARGE BRUTE 2</b>	<b>4 191 348.80</b>	<b>41.40%</b>	<b>3 520 000.00</b>	<b>37.91%</b>	<b>4 092 520.79</b>	<b>41.76%</b>

	au 31.12.2020	%	au 31.12.2020	%	au 31.12.2019	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Locations et attributions	1 141 144.05		1 060 000.00		1 120 868.96	
Entretiens, réparations, remplacements (ERR)	1 566 844.03		1 993 000.00		210 549.14	
Assurances choses, droits, taxes	83 362.35		91 000.00		87 397.85	
Énergie, eau et épuration	82 201.60		86 000.00		76 866.06	
Frais administratifs et informatiques	245 839.80		398 000.00		273 363.92	
Marketing et RP	37 305.66		31 000.00		24 103.35	
Autres charges	54 626.46		68 000.00		62 591.92	
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 211 323.95</b>		<b>3 727 000.00</b>		<b>1 855 741.20</b>	
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION 1</b>	<b>980 024.85</b>	<b>9.68%</b>	<b>-207 000.00</b>	<b>-2.23%</b>	<b>2 236 779.59</b>	<b>22.82%</b>

	au 31.12.2020	%	au 31.12.2020	%	au 31.12.2019	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>						
Charges financières	36 341.52		14 000.00		35 057.98	
Produits financiers	-17 545.37		15 000.00		-22 003.25	
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2</b>	<b>961 228.70</b>	<b>9.49%</b>	<b>-236 000.00</b>	<b>-2.54%</b>	<b>2 223 724.86</b>	<b>22.69%</b>
Amortissements	1 128 745.35		1 090 000.00		1 059 560.88	
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION 3</b>	<b>-167 516.65</b>	<b>-1.65%</b>	<b>-1 326 000.00</b>	<b>-14.28%</b>	<b>1 164 163.98</b>	<b>11.88%</b>
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-278 692.29		-1 790 000.00		769 517.40	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>111 175.64</b>	<b>1.10%</b>	<b>464 000.00</b>	<b>5.00%</b>	<b>394 646.58</b>	<b>4.03%</b>
Charges d'impôts	-		-		-	
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>111 175.64</b>		<b>464 000.00</b>		<b>394 646.58</b>	

## ANNEXE

Celtor SA  
Tavannes

## Annexe

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
<b>1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels</b>		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).</p> <p>Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels.</p>		
<b>2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat</b>		
<u>Participations essentielles</u>		
Vadec SA, La Chaux-de-Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit 4.45% du capital	801'800	801'800
Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1000, libérées à 50%, soit 51% du capital	102'000	102'000
<b>3. Nombre de collaborateurs</b>		
<u>Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle</u>		
Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps	pertinent	pertinent
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plein temps		
<b>4. Propres parts du capital</b>		
	2020	2019
	Nombre	Valeur en CHF
Propres parts du capital au début de l'exercice	10	1'000
Achat de propres parts du capital	-	-
Aliénation de propres parts du capital	-	-
Propres parts du capital à la fin de l'exercice	10	1'000
	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
<b>5. Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat</b>		
Constitutions de provisions (y.c. Ducroire)	-1'008'000	-1'021'200
Ajustement taxes cantonales + fédérale	-5'151	-3'991
<i>Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période</i>	<i>-1'013'151</i>	<i>-1'025'191</i>
Ajustement taxe fédérale bioactif	17'505	52'378
Dissolutions de provisions	1'229'030	101'661
Terrains activés au bilan	410	0
Produits TVA sur taxe cantonale	44'897	40'988
Gain sur vente d'immobilisation	0	59'000
Divers postes non significatif	0	1'646
<i>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</i>	<i>1'291'842</i>	<i>255'673</i>
<b>Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période</b>	<b>278'691</b>	<b>-769'518</b>

## PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

Celtor SA  
Tavannes

Proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice

	2020 CHF	2019 CHF
<b>À la disposition de l'Assemblée générale</b>		
Bénéfice reporté	8'212'551	7'817'905
Bénéfice de l'exercice	111'175	394'646
<i>Bénéfice résultant du bilan</i>	<i>8'323'726</i>	<i>8'212'551</i>
Propres actions	-1'000	-1'000
<i>Propres parts du capital</i>	<i>-1'000</i>	<i>-1'000</i>
<b>Total à la disposition de l'Assemblée générale</b>	<b>8'322'726</b>	<b>8'211'551</b>
<b>Proposition du Conseil d'administration</b>		
Bénéfice résultant du bilan	8'323'726	8'212'551
Report à compte nouveau	8'323'726	8'212'551

# Administration

La pandémie qui a frappé le monde cette année a entraîné plusieurs chamboulements dans les différentes organisations de la société. Au mois de mars, les collaborateurs ont été répartis en équipes afin de les protéger et d'éviter la contamination de toute l'entreprise. Les assemblées prévues ont toutes été réorganisées par correspondance. Une salle a été aménagée afin de permettre l'organisation de réunions en respectant toutes les mesures d'hygiène recommandées par l'OFSP. Plusieurs informations ont dû être transmises à la population par le biais des médias, principalement en ce qui concerne la fermeture de la déchèterie le samedi matin.

## RÉCEPTION-PESAGE

La réception est toujours et encore le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage y sont effectuées par deux collaboratrices à temps partiel. En parallèle de la réception et du pesage, elles effectuent diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide des pesages, grâce à trois ponts-basculés, est un des points forts de Celtor, que les chauffeurs apprécient à l'unanimité, pour le gain de temps.

La fermeture de la déchèterie à cause du coronavirus amène toujours plus de clients privés durant la semaine sur le site. Quelques pistes de réflexion ont eu lieu concernant des améliorations à entreprendre au niveau des processus administratifs. Dans un premier temps, la caisse enregistreuse a été changée pour une version tactile qui est plus adaptée aux besoins de la société.

## SÉANCES D'INFORMATION AVEC LES COMMUNES ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les séances du début de l'année 2020 n'ont pas pu se faire en présentiel à cause de la pandémie de coronavirus. La séance d'information et l'assemblée générale ont été regroupées et se sont faites par correspondance au mois de juin. Plusieurs informations ont été transmises aux communes par l'intermédiaire d'un document réunissant toutes les informations nécessaires. La première partie portait sur quelques informations au sujet de la Covid-19, la fondation, les coûts d'évacuation du carton, les déchèteries et Celtor II. La deuxième partie traitait principalement des points à aborder lors d'une assemblée générale, principalement la présentation et l'approbation de l'exercice 2019, la réélection de l'organe de révision ainsi que l'élection des sept membres actuels du conseil d'administration.

Dans le courant de l'automne, la direction a travaillé sur le rappel des règles en matière de ramassage d'encombrants. Il a été observé plusieurs dérives durant ces dernières années. Il était nécessaire de rappeler les règles de ce type de ramassages aux citoyens. Le soutien des communes dans cette communication a été et reste nécessaire pour ce type de démarche. Un info-déchets a été préparé et les informations le concernant ont été transmises aux délégués des communes lors de la séance du mois de novembre qui a pu se dérouler en présentiel. Lors de cette séance, le budget 2021 a également été présenté, l'état de la situation sanitaire qui ne permet pas de réouvrir la déchèterie, les animations scolaires et Celtor II.



# Exploitation

## POINTS FORTS DE 2020 CELTOR II

### Quelques rappels

Afin de pérenniser ses activités et de répondre aux besoins régionaux, Celtor poursuit toujours son projet d'extension appelé « CELTOR II » (surface de 39'600 m<sup>2</sup> pour un volume de 1'370'000 m<sup>3</sup>) de la décharge de Ronde Sagne au sud de cette dernière.

Les principaux éléments du projet sont le déplacement de la route cantonale au centre de la décharge et la construction de deux nouveaux casiers de stockage (DCMI et mâchefers).

La réalisation des casiers se fera par étapes en fonction de l'évolution des marchés pour s'achever en 2065 par la remise en état finale de l'ensemble du site de Ronde Sagne.

Dans le cadre du Rapport d'Enquête Préliminaire (REP), l'Office cantonal de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) a rendu sa décision (synthèse des prises de position des services cantonaux de protection de l'environnement) le 8 septembre 2015 en résumant le dossier de la façon suivante :

*« Pour le moment, les services spécialisés n'ont fondamentalement pas d'objection à formuler par rapport au projet, ce qui permet d'envisager que le projet puisse être réalisé conformément aux normes de protection de l'environnement en vigueur. »*

Partant de cette décision et de l'Information à la population de fin 2015, les années 2016 et 2017 ont été consacrées à l'affinement du projet en particulier dans les domaines du défrichement (déboisement, reboisement, compensations), de la nature (propositions de compensations, accord des propriétaires des biens-fonds concernés) et des procédures administratives en matière d'autorisation de construire et de durée légale d'exploitation. L'Examen Préalable a été réalisé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

### Et en 2020

Les négociations pour la location des terrains avec les bourgeoisies ont commencé en 2019. Après plusieurs discussions, une entente a été trouvée. La constitution



d'un droit de superficie a été signée en février de cette année.

En septembre, les publications du projet sur Tavannes et Reconvilier ont été faites. Le délai d'opposition était fixé au 19 octobre 2020.

Au mois de novembre, ont eu lieu les séances de conciliation à Tavannes suite aux trois oppositions au projet. Ces oppositions n'ont pas pu être levées lors de la séance de conciliation. Le dossier final est maintenant retourné à l'OACOT. Une réponse est espérée pour le milieu de l'année 2021.

En décembre, le projet a été accepté par les assemblées municipales de Tavannes et Reconvilier.

### Chantiers

Des travaux se sont déroulés durant cette année 2020

sur la décharge. Ils ont commencé avec du retard, et ce, à cause du confinement, des mois de mars et avril, lié à la pandémie de la Covid-19.

Au mois de juillet, a débuté l'étanchéification du futur casier type E, endroit encore exploitable de Celtor I. Les trois quarts des travaux ont pu être réalisés durant cette année. Le dernier bout restant à étanchéifier sera terminé en 2021. Des déchets de type E (non incinérables, terres contaminés, etc.) pourront ensuite être entreposés dans ce casier.

Au mois de septembre, sur la partie mâchefers (casier de type D) de la décharge, les chambres des contrôles des eaux ont été rehaussées. Dans l'optique de Celtor II, il est nécessaire de monter jusqu'à une certaine hauteur avec les mâchefers. Afin d'éviter que les chambres ne soient recouvertes par les mâchefers, il a été nécessaire de réaliser cette opération.

Afin de protéger l'environnement mais surtout les collaborateurs travaillant sous la halle de transbordement et à la déferrailleuse, deux brumisateurs servant de protection contre les poussières ont été installés. Ces systèmes de rétention des poussières sont adaptés aux exigences de l'industrie moderne. Ils améliorent les conditions de travail mais préservent aussi les machines présentes sur le site. Ils produisent un brouillard d'eau très fin grâce à une pression d'eau élevée qui humidifie la poussière et la fait tomber au sol. Les fines gouttelettes d'eau restent long-

temps en suspension dans l'air et offrent une surface beaucoup plus grande qu'un jet d'eau conventionnel. La poussière est ainsi retenue avec une quantité minimum d'eau sans que cela forme de flaques au sol.

#### **Machines**

Au budget 2020 était prévu l'investissement d'une nouvelle pelle industrielle. Le choix s'est porté sur la marque Minelli déjà expérimentée au sein de l'entreprise. Cette marque d'une grande résistance a conquis nos collaborateurs et utilisateurs, d'où le renouvellement de l'expérience avec une machine similaire mais de nouvelle génération. La machine en question a été livrée à la fin de l'année 2020. Elle est utilisée principalement sous la halle de transbordement pour le chargement des camions en déchets (bois, ordures, etc.).

---

# Domaines d'activité

## DE L'HISTOIRE À AUJOURD'HUI

Constituée en 1978, Celtor SA (Centre d'élimination et de traitement des ordures) est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent des 25 communes du Jura bernois ainsi que de 2 communes jurassiennes, avec un capital-actions de CHF 250'000.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconviiler (site de Ronde Sagne), Celtor bénéficie de plus de quarante ans d'expérience en matière de gestion des déchets. Elle compte 17 collaborateurs compétents et motivés. La formation continue des collaborateurs est enrichie de compétences et permet de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets. Celtor assume également son statut de société anonyme de droit privé en mains publiques en offrant des places d'apprentissage dans le domaine administratif.

Celtor SA a pour missions le stockage, la gestion et la valorisation des déchets ainsi que la gestion des volumes de la décharge. Elle s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.

**Celtor SA fournit,**  
à ses communes  
actionnaires,  
les prestations suivantes:

- La collecte des déchets urbains (ordures ménagères).
- La collecte des déchets encombrants combustibles.
- La collecte des déchets compostables (tournée verte).
- La tournée « spéciale branches » au printemps.
- La collecte du papier et du carton.
- La collecte des déchets organiques de la restauration.
- Les déchèteries intercommunales  
Fermée depuis le 17 mars 2020 (pandémie Covid-19)

**Celtor SA réceptionne:**

- Les déchets urbains issus des entreprises, des commerces et de l'artisanat.
- Les déchets encombrants combustibles.
- Le bois traité et non traité.
- Les déchets non incinérables.
- Les balayages de routes.
- Les terres polluées.
- Les mâchefers.
- Les déchets de chantiers et de la déconstruction.
- Les dépannages inter-usines par la mise en balles de déchets urbains.

## **LES DÉCHETS URBAINS (ORDURES MÉNAGÈRES)**

Celtor SA poursuit la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants combustibles dans ses communes actionnaires.

Les déchets encombrants d'un ménage sont les objets incinérables ne pouvant pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et être collectés de manière sélective. Ce sont des déchets urbains combustibles. Ils sont broyés pour être évacués par rail ou par route dans différentes usines d'incinération suisses.

En 2020, 5'514 tonnes d'ordures ménagères et 1'491 tonnes d'encombrants ont été collectés lors des tournées planifiées dans les communes actionnaires.

Les communes souhaitant installer des containers semi-enterrés ont pu bénéficier de subventions octroyées par Celtor. 85% des communes actionnaires de Celtor ont joui de ces subventions. Tous les containers semi-enterrés ne sont pas encore implantés, certaines communes sont confrontées à quelques problèmes quant au choix des endroits adéquats convenant à tout un chacun.

## **LE COMPOSTAGE**

Depuis la mise en service de la halle de compostage en 1995, Celtor maîtrise parfaitement le processus du compostage grâce à ses connaissances en la matière, son savoir-faire et ses installations performantes.

Le compost, de très bonne qualité, remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Il fait l'objet de quatre analyses par année et d'une supplémentaire sur les microplastiques. Ce produit à haute valeur ajoutée est à la disposition des agriculteurs de la région. Cette valorisation permet également de boucler le cycle matière et d'assurer une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

Celtor a réceptionné 6'647 tonnes de déchets verts pendant l'année 2020. A titre comparatif, à ses débuts en 1996, 1'200 tonnes étaient réceptionnées.

Vu le franc succès de la tournée « spéciale branches », qui est offerte aux citoyens, elle sera maintenue jusqu'à nouvel avis. Avec les 202 tonnes récoltées en 2020, elle désengorge fortement les collectes hebdomadaires.

## LE PAPIER ET LE CARTON

Celtor SA prend également en charge les arrivages de papier et de carton. Autant le papier que le carton sont recyclés dans leurs filières respectives, et, une fois traités, ces matériaux sont remis sur le marché. Cette manière de procéder permet d'économiser des ressources naturelles et apporte ainsi une contribution à la protection de l'environnement. Le produit de la vente du papier est reversé intégralement aux communes. En 2020, ce sont 977 tonnes, soit CHF 82'672 hors taxes qui ont été restitués à nos communes actionnaires.

### Situation du marché du papier et du carton

Les restrictions à l'importation de matières premières secondaires en Asie et la fermeture de certaines usines européennes ont entraîné des surcapacités de papier et de carton récupérés dans le monde entier. L'ensemble de la valeur ajoutée du secteur du carton a souffert d'une forte baisse des marges.

Plus de 90% de la production suisse de papier et de carton est couverte par du papier recyclé en tant que matière première à un niveau de qualité élevé. Ce recyclage durable des déchets de papier et carton ne doit pas être compromis malgré l'effondrement des prix.

---

## LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Suite à l'ouverture de la première déchèterie en mai 2014 située sur la décharge de Ronde Sagne, le 5 novembre 2016, les habitants du Bas-Vallon ont pris connaissance de l'ouverture d'une déchèterie placée sur le lieu de l'ancienne halle d'écorçage à Rondchâtel. Cette ouverture fut possible grâce à la collaboration de la maison Vigier, propriétaire des lieux, qui a également entrepris des travaux d'assainissement de la halle. Celtor SA, en tant que locataire, a participé aux travaux et a mis son expérience à profit. Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la déchèterie de Ronde Sagne à Tavannes, a été déplacée sous l'avant-toit de la halle de transbordement. Les différentes bennes présentes sous la halle ont été installées à cet endroit. Ce nouvel emplacement permet de maintenir l'aménagement durant la semaine et de laisser l'endroit sous la halle disponible pour d'autres activités de la société. Le flux des automobiles se trouve également amélioré. A cette date, de nouvelles règles de tri et d'acceptation des types de déchets sont entrées en vigueur ainsi qu'un nouvel horaire. Cette déchèterie est complémentaire aux circuits classiques de collecte et permet d'optimiser le recyclage et la valorisation des déchets.

Celtor offre une solution facile d'accès, complète et souhaite soulager les particuliers face à l'accumulation de déchets toujours plus volumineux. L'accès est limité aux particuliers provenant de toutes les communes actionnaires de Celtor. Les déchets professionnels, artisanaux, agricoles et de rénovations ne sont pas admis le samedi matin sur ces sites.

Depuis l'ouverture de cette dernière à Rondchâtel, Celtor accueille chaque samedi entre 70 et 100 usagers, avec un total de 4'024 véhicules en 2019. A Ronde Sagne, le taux de fréquentation n'a cessé d'augmenter. En 2019, la déchèterie de Tavannes a accueilli 19'248 usagers. A titre de comparaison, en 2018, la déchèterie de Tavannes accueillait 13'090 véhicules. Au vu de l'importante fréquentation, la déchèterie est malheureusement fermée depuis l'apparition de la pandémie. Il n'est effectivement pas possible d'accueillir autant d'usagers en respectant les mesures sanitaires demandées et en protégeant les collaborateurs de manière adéquate. La déchèterie de Ronde Sagne reste cependant ouverte durant la semaine aux conditions et tarifs en vigueur.

## HALLE DE TRANSBORDEMENT

L'emplacement actuel de la halle de tri (déplacée en 2015) présente un net avantage au niveau des trajets effectués par les utilisateurs qui se trouvent grandement réduits. Les flux de circulation sont ainsi limités sur l'ensemble du site.

Sous cette halle, sont actuellement triés le papier, le carton, le bois propre, les déchets incinérables ainsi que la ferraille. La déchèterie déplacée à l'arrière de la halle, endroit prévu initialement, dispose de différents containers et récipients spécifiques afin de permettre un tri sélectif.

En 2020, deux brumisateurs servant de protection contre les poussières ont été installés afin de protéger l'environnement, mais surtout les collaborateurs travaillant sous la halle de transbordement et à la déferrailleuse. Ces systèmes de rétention des poussières sont adaptés aux exigences de l'industrie moderne. Ils améliorent les conditions de travail mais préservent aussi les machines présentes sur le site. Ils produisent un brouillard d'eau très fin grâce à une pression d'eau élevée qui humidifie la poussière et la fait tomber au sol. Les fines gouttelettes d'eau restent longtemps en suspension dans l'air et offrent une surface beaucoup plus grande qu'un jet d'eau conventionnel. La poussière est ainsi retenue avec une quantité minimum d'eau sans que cela forme de flaques au sol.

## LE BOIS

Le bois réceptionné à Celtor est broyé au moyen d'un prébroyeur universel de type « Terminator ». Une fois broyé, ce bois, issu principalement de la filière des chantiers ou récupéré dans les déchets encombrants des communes, est impropre à une utilisation dans les chaufferies régionales. Il est donc acheminé vers de grandes chaufferies spécialisées ou envoyé dans des usines fabriquant des panneaux agglomérés. Ces dernières valorisent la matière livrée par Celtor sous forme d'énergie thermique, de production électrique et de matériel de construction, ce qui contribue grandement à la protection de l'environnement. A travers ces partenariats avec ces entreprises, Celtor a pu valoriser 4'222 tonnes de bois pendant l'année 2020.

## LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION

Depuis 2012, Celtor propose un service de ramassage hebdomadaire des restes alimentaires provenant de la restauration (restaurants, cantines, cuisines, homes, hôpitaux, etc.). Ces déchets produisent du biogaz par méthanisation, qui est ensuite valorisé sous forme d'énergie thermique et électrique. Celtor n'étant pas équipé d'une telle installation, ces déchets sont livrés chez un partenaire. Les restaurateurs intéressés peuvent prendre contact avec Celtor pour obtenir davantage d'informations concernant cette collecte.

## LES RAMASSAGES ET TRANSPORTS

En 2020, l'entreprise Reichert SA à Péry s'est occupée du ramassage de la tournée verte, des ordures ménagères, des encombrants, du papier et du carton, alors que l'entreprise Fredy Hostettmann à Court s'est chargée de la tournée « spéciale branches ». La maison Meister Recycling au Noirmont se charge du ramassage des déchets de la restauration.



## DÉCHARGE DE TYPE B LE CASIER DDMI

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier de type B (décharge contrôlée pour matériaux inertes). Il s'agit essentiellement de minéraux non pollués ou très légèrement pollués. Par matériaux d'excavation, nous entendons les matériaux propres excavés lors de travaux de génie civil ou de construction tels que fouilles, tunnels, cavernes et galeries. Comme pour les autres casiers, avec la nouvelle OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets), les directives concernant les teneurs maximales en polluants à respecter deviennent de plus en plus sévères. Cette année, Celtor a réceptionné 9'448 tonnes de matériaux inertes dans le casier de type B construit durant l'année 2013.

## DÉCHARGE DE TYPE E LE CASIER BIOACTIF

Cette année, Celtor a réceptionné 16'621 tonnes de déchets stockés en décharge de type E. Sur ces 16'621 tonnes, 11'339 sont des terres contaminées. Les matériaux enfouis dans le casier bioactif y sont stockés de manière définitive. Ces matériaux sont soumis à un suivi strict. La procédure est définie de manière précise dans la nouvelle OLED. Il s'agit essentiellement de matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, ainsi que de démolitions contenant de l'amiante.

Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'OLED définit notamment les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. Celtor SA détient évidemment cette autorisation.

Cette dernière est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales. Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor SA, le détenteur de ces matériaux doit obtenir une autorisation particulière du canton. Laquelle est ensuite remise à Celtor SA. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.

## DÉCHARGE DE TYPE D LES CASIERS MÂCHEFERS

Pendant la période estivale 2016, Celtor a entrepris des travaux d'extension pour un nouveau casier de mâchefers. A l'ancien emplacement de la halle de tri, le creusage du casier a été effectué et les ordures enfouies ont été déplacées à la décharge inerte. L'étanchéification du casier a été entreprise selon une procédure bien définie dans l'OLED. Un bureau de géologues a accompagné les travaux et a surveillé les différentes opérations ainsi que les tests effectués. L'étanchéification n'ayant pas pu être terminée en 2016, en raison des mauvaises conditions météorologiques, les travaux ont repris au mois de juillet 2017 et pour être menés à terme en 2018. Les mâchefers sont aujourd'hui aisément mis en place afin d'accueillir la nouvelle route cantonale qui sera construite sur une infrastructure solide, en l'occurrence une assise de mâchefers.

Les casiers de mâchefers servent à stocker les résidus résultant de l'incinération des déchets en usine de traitement et de valorisation des déchets (UTVD). Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers.

Le stockage et le déferraillage des mâchefers sont et restent des points forts de Celtor. Les livraisons provenant des usines d'incinération de Vadec La Chaux-de-Fonds, Vadec Colombier, Stadtwerk Winterthur représentent 30'372 tonnes en 2020. Pour le respect de l'environnement, Celtor évite les parcours de bennes vides en alimentant ces usines en déchets à incinérer et en reprenant du mâchefer en retour, que ce soit par le rail ou par la route.

## LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DE DEMAT-JB SA

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA (décharge de matériaux), nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, la gestion et la revente des déchets de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux de remblayage dans le bâtiment ou dans les revêtements routiers.

Ces déchets sont triés, concassés et tamisés selon des normes strictes de protection de l'environnement. Une fois ces opérations effectuées, ces déchets minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil (substitut de gravier, éléments de remblayage, fond de coffre, pistes provisoires, etc.) en tenant compte de quelques restrictions d'utilisation (eaux souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains). En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et également de préserver le volume exploitable des décharges actuelles. De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et la valorisation de ces matériaux.

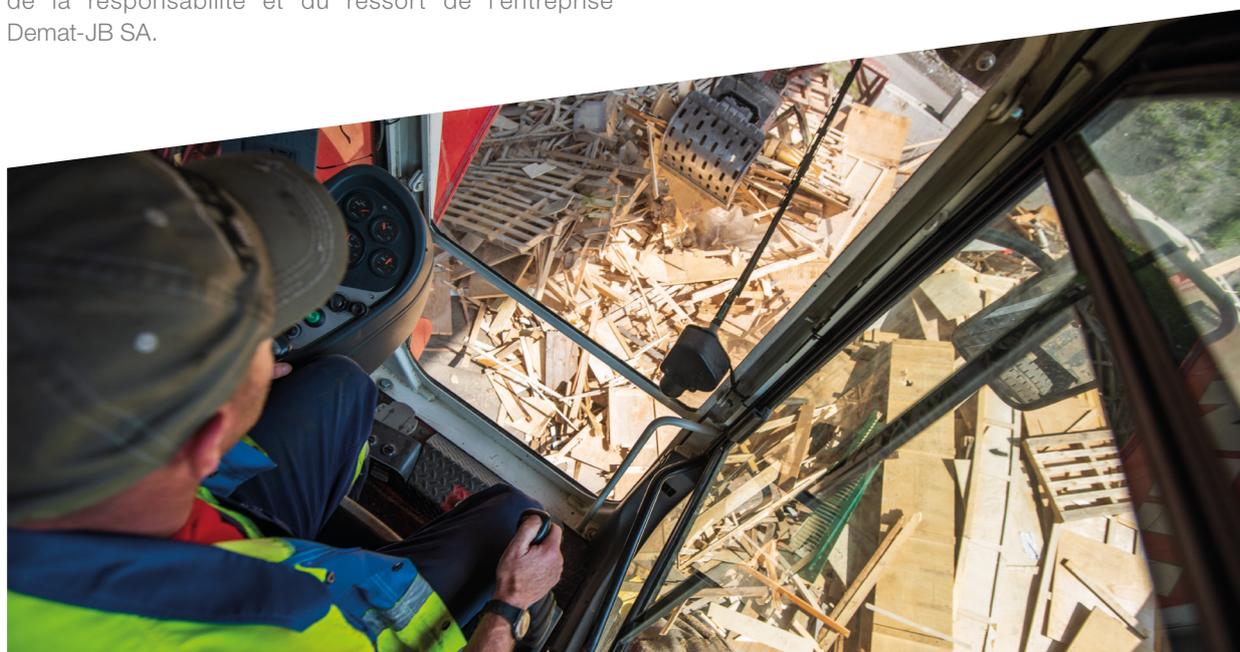
Cette année, comme l'année passée, la vente des matériaux recyclés est inférieure à la réception en atteignant 7'781 tonnes, tous matériaux confondus, contre 10'771 tonnes réceptionnées.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.

## LA MISE EN BALLEES DE DÉCHETS URBAINS

Depuis l'interdiction de mettre en décharge des déchets combustibles, la machine « Bala-Press » permet la mise en balles des déchets urbains. Les balles peuvent être stockées en attendant d'être incinérées. Une balle pèse environ 700 kilos et représente un volume d'1 m<sup>3</sup>.

La solution d'emballer et de stocker les déchets a été mise en place dans le but d'en éviter le surplus ou le manque dans les usines d'incinération. Cette manière de procéder assure un approvisionnement constant et lisse des usines d'incinération. Les déchets sont utilisés pour alimenter un réseau de chauffage à distance et produire de l'énergie. De ce fait, les usines sont confrontées à un manque de déchets en hiver et à un surplus en été. Grâce à cette méthode, il est possible de stocker proprement le surplus d'ordures durant l'été et d'approvisionner rapidement les usines durant l'hiver. L'emballage des déchets est également utile en cas de pannes ou lors des révisions des usines d'incinération.



## LE DÉFERRAILLAGE

Les premiers essais de déferrailage chez Celtor datent de 1994. Il s'agit de la valorisation des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Grâce à une installation performante et à un savoir-faire pointu, Celtor SA s'est forgé une réputation de premier plan avec un taux de récupération et de valorisation élevé des matériaux recyclés. L'installation actuelle donne entière satisfaction et fonctionne parfaitement. Des idées nouvelles sont cependant en réflexion afin de moderniser les installations actuelles et, ainsi, de suivre l'évolution de l'état de la technique.

En 2020, deux brumisateurs servant de protection contre les poussières ont été installés afin de protéger l'environnement, mais surtout les collaborateurs travaillant sous la halle de transbordement et à la déferrailleuse. Ces systèmes de rétention des poussières sont adaptés aux exigences de l'industrie moderne. Ils améliorent les conditions de travail mais préservent aussi les machines présentes sur le site. Ils produisent un brouillard d'eau très fin grâce à une pression d'eau élevée qui humidifie la poussière et la fait tomber au sol. Les fines gouttelettes d'eau restent longtemps en suspension dans l'air et offrent une surface beaucoup plus grande qu'un jet d'eau conventionnel. La poussière est ainsi retenue avec une quantité minimum d'eau sans que cela forme de flaques au sol.

Le déferrailage a permis d'extraire et de vendre 2'519 tonnes de ferraille ainsi que 837 tonnes de matériaux non ferreux.

## LOCATION CONTAINERS-PRESSE

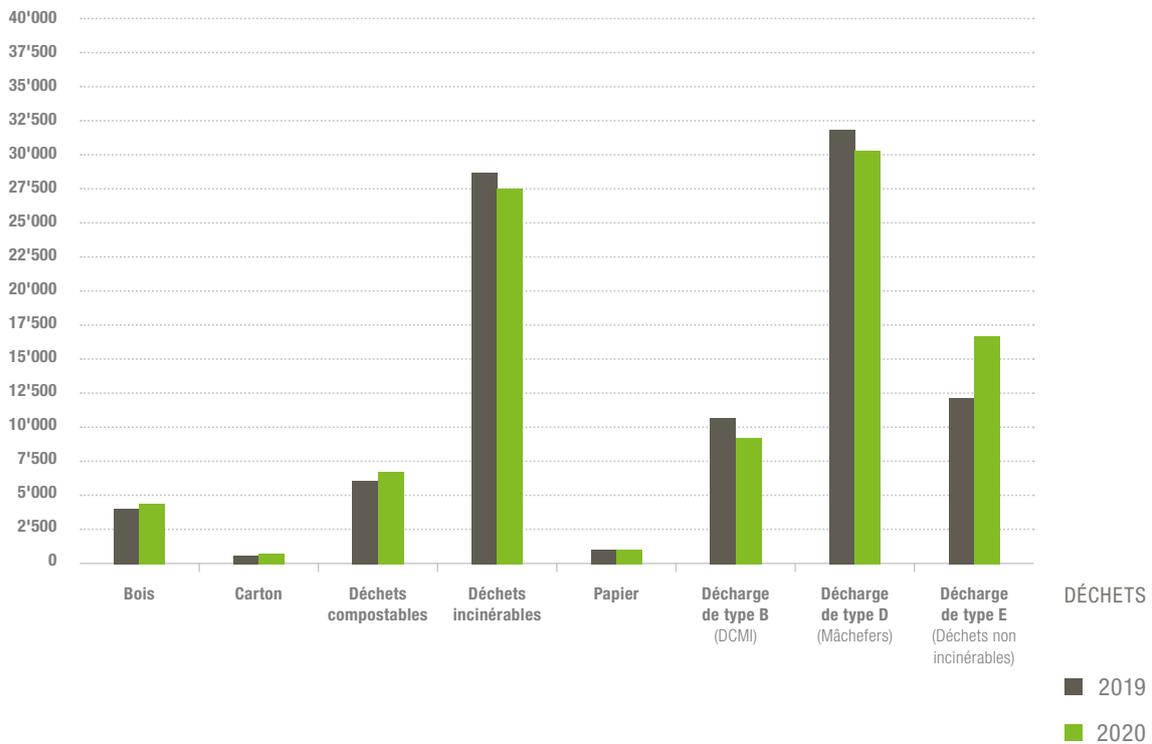
L'année 2018 est la dernière année régie sous le total monopole communal. Depuis 2019, les entreprises ou groupes employant plus de 250 collaborateurs à temps plein ne seront plus soumis au monopole et devront éliminer leurs déchets par d'autres canaux. A ce titre, Celtor SA propose, en location, des containers-presse pouvant contenir des déchets tels que le papier, le carton ou des incinérables. Ils sont mis à la disposition du client et sont livrés à ce dernier par les soins de Celtor. Lorsque le container est plein, sur un appel téléphonique de la part du client, Celtor se charge de l'organisation de la vidange en collaboration avec un transporteur régional.

## SÉCURITÉ

Chaque année, de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurité sont édictés par l'ASI. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprises pour la sécurité au travail. Ces nouvelles mesures sont ensuite adaptées aux exigences qui touchent Celtor SA par l'intermédiaire de notre mécanicien M. Daniel Schär, en tant que délégué sécurité (Désé) du site. A ce titre, il suit régulièrement les cours nécessaires à cette fonction. Aucun accident professionnel ou non professionnel n'est à déplorer pour l'année 2020.

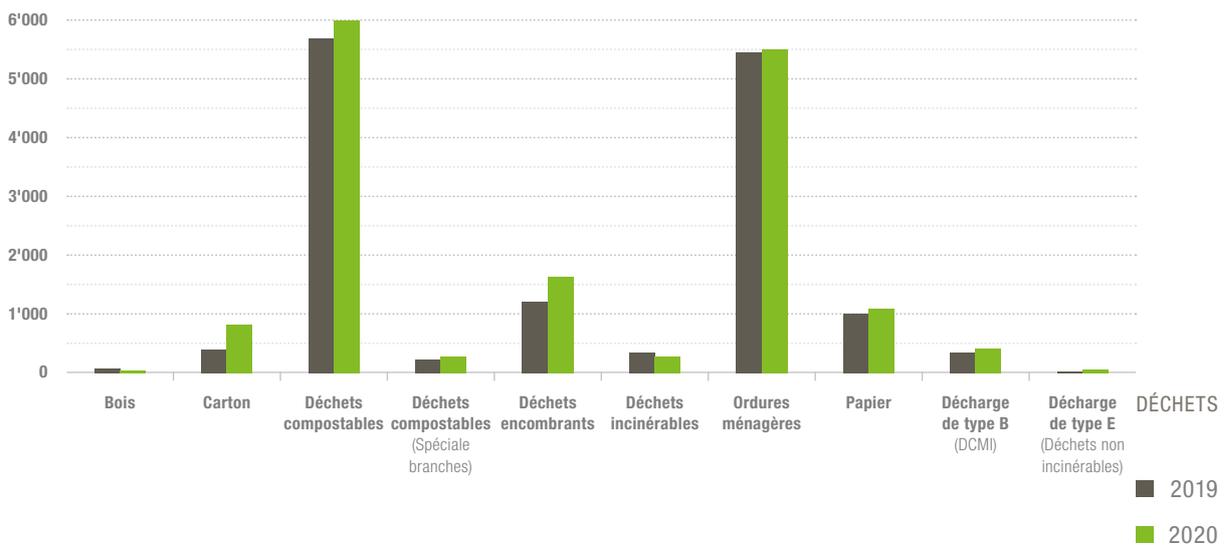
## STATISTIQUES ANNUELLES, TOUS LES CLIENTS (COMMUNES ET AUTRES)

TONNES



## STATISTIQUES ANNUELLES (UNIQUEMENT COMMUNES)

TONNES



# Conseil d'administration



**Membre**

**CLÉMENÇON**

Jean-Jacques  
Moutier

**Membre**

**MERCERAT**

André  
Champoz

**Vice-  
présidente**

**KUHNEN**  
Anne-Marie  
Le Fuet

**Président**

**VOGT**

Michel  
La Heutte

**Membre**

**STEINER**

Jacques  
Tavannes

**Membre**

**LEUENBERGER**

Bernard  
Court

**Membre**

**JAEGGI**

Moritz  
Péry





**CELTOR SA**

Case postale 27

2710 TAVANNES

[www.celtor.ch](http://www.celtor.ch)